



Droits aux assurances accident

Par **montaigne**, le 20/11/2010 à 09:25

Bonjour, suite à votre courrier, je vous donne quelques précisions. mon fils revenait de son travail en scooter; sur son trajet qu'il empruntait tous les jours se présente une intersection dont il devait laisser le passage; et, ce soir là, il est passé sans voir la voiture qui arrivait. donc, sa responsabilité est engagée, car il y a un panneau (céder le passage). mon fils fut tué sur le coup, et le but de mon courrier, c'est de savoir lesquelles assurances sont engagées. soit: l'assurance accident de travail trajet; et également l'assurance du véhicule qu'il a tué si ce véhicule roulait à plus de 90 km/h. de plus, s'il y a de l'argent à toucher de ces assurances, qui doit recevoir cet argent. nous sommes un couple divorcé avec autorité parentale mutuelle. salutations

Par **jeetendra**, le 20/11/2010 à 09:44

Bonjour, quel est le résultat du constat de la police, de la gendarmerie suite à ce drame (mes condoléances). Cordialement.